

adresse électronique
sne@ademe.fr

le site du SNE-ADEME
<http://sneademe.objectis.net/>

le site du SNE national
<http://www.sne-fsu.org/>

ÇA NE S'EST PAS FORCÉMENT DIT EN CE LE SNE

- signe deux accords d'entreprise avec la direction,
 - exerce son droit d'alerte,
 - intervient pour le futur siège à Angers,
 - fait connaître enfin les déplacements en vélo,
 - prend les petites choses secondaires avec humour...
- Sysat : une partie de la hiérarchie renonce à trouver des arguments intelligents et positifs

Après l'accord d'entreprise sur la formation professionnelle du début d'année (accord direction, SNE, FO et CFDT), le SNE signe l'accord sur la journée de solidarité (direction, SNE, FO et CFDT) mais aussi l'accord sur la durée des mandats (direction, SNE, CGT), 3 autres négociations restent à conduire cette année, une sur les TIC (technologies de l'information et la communication) et deux obligatoires car inscrites au code du travail : la négociation salariale et la négociation sur l'égalité professionnelle.

La négociation a débouché sur un accord qui fait passer le temps de travail effectif annuel théorique de 1593 h à 1600 h. Chaque salarié s'organiserait pour répartir ces 7 heures supplémentaires dans l'année. Pour les salariés en temps partiel, ce temps est diminué à due proportion.

Le SNE, FO et la CFDT ont signé et obtenu la préservation du lundi de Pentecôte et des 4 ponts annuels.

Journée de solidarité (ex lundi de Pentecôte) : le SNE demande et signe l'accord d'entreprise

Profitant de la parution d'une circulaire assouplissant les dispositifs de la loi sur la journée de solidarité, le SNE a demandé par écrit l'ouverture d'une négociation. Sinon la disposition de l'an dernier (perte du lundi de Pentecôte comme jour férié) aurait été reconduite.

Durée des mandats DP et CE : Le SNE et la CGT signeront un accord avec la direction

Les élections seront maintenues tous les 2 ans au lieu de tous les 3 ou 4 ans (autres possibilités offertes par les nouveaux textes). La négociation a abouti à un accord entre la direction, le SNE et la CGT. Les autres syndicats (favorables à une autre périodicité) décideront ultérieurement leur signature ou non.

Qui contacter ?

Dialoguez avec nos représentants

Délégués syndicaux

Ruven GONZALEZ DR Centre	Arlette PÉLISSIER DR Auvergne
------------------------------------	---

Délégués du personnel

Maud BÉRAUD DR Centre	André TUEUX DR PACA
Mélanie CHAUVIN Stéphane LECOINTE DR Bretagne	Maryse SERVANT Centre de Valbonne
Violaine GRILLON Laurence MÉCHIN Centre de Paris	Hervé CHALAYE DR Auvergne
	Chantal LENOIR Siège Angers

Élus & représentants au CE

Sylvie COGNERAS Sébastien CATALANO DR Languedoc-Roussillon	Alain ANGLADE Didier CHÉREL Emmanuel THIBIER Centre de Valbonne
Thérèse GIORDANO Hervé PERNIN Centre de Paris	Hélène BORTOLI Denis MAZAUD Siège Angers

Représentant au CA

Catherine BORGIDA
DR Languedoc-Roussillon



Les principaux arguments retenus pour cette durée sont :

- la démocratie : un retour plus fréquent vers les électeurs salariés favorise un meilleur fonctionnement démocratique.
- le renouvellement des équipes : un mandat court facilite l'engagement de nouveaux représentants du personnel qui seront mieux disposés à s'engager sur seulement 2 ans renouvelables.

Faisons vite ça chauffe : le climat se dégrade dans nombre de délégations régionales.

De l'avis de nombre de salariés, le climat social se dégrade tout particulièrement dans les délégations régionales. Plusieurs conflits se sont installés, plus ou moins importants, allant même jusqu'au licenciement d'un agent.

Pour ce dernier cas, nous estimons que le licenciement n'était pas mérité à ce stade du conflit puisque toutes les étapes de médiation et de sanctions intermédiaires n'étaient pas épuisées, pas même envisagées par la direction.

Il devient crucial, que la direction s'intéresse sérieusement à ses agents en région. Ils ressentent un sentiment d'oubli manifeste. Le SNE était déjà intervenu en commission de conciliation afin que la direction corrige le taux de promotions 2005 bien inférieur à la représentativité et sorte de la difficulté à faire reconnaître la capacité d'expertise en région, éléments révélateurs. Aujourd'hui le malaise s'accroît avec des conflits. Nous demandons que la direction tente de les régler en analysant objectivement les différents cas avant que les situations ne dégénèrent.

Autres faits révélateurs : la difficulté d'obtenir en CE une note sur la stratégie régionale de l'Ademe et le fait que nous ayons eu besoin d'intervenir pour que le futur contrat d'objectif Etat Ademe comporte au minimum quelques lignes sur la force de l'organisation de l'Ademe autour de ses services centraux mais aussi avec une forte présence et une expertise territoriale reconnue (46% des salariés en région).

Beaucoup de salariés ressentent qu'ils sont de

moins en moins écoutés et entendus. Le SNE demande à la direction qu'une réflexion sur ce thème soit engagée rapidement.

Le SNE est intervenu auprès de la Présidente et du Secrétaire Général en faisant valoir le droit d'alerte suite à l'expression d'une très forte souffrance au travail dans une équipe.

Le serpent de Maine, Bâtiment d'Angers

Il est bien là, installé près du lac, mais il n'est toujours pas beau à voir. Les spécialistes sont penchés à son chevet.

Une chose est sûre, plusieurs salariés de Médéric semblent heureux de s'être rapprochés de la gare et de nous céder leur place au Grésillé.

Malgré cela, le SNE tient à défendre le dossier en cours et aucun autre car trop de projets ont été abandonnés par nos directions successives. Le SNE fait tout son possible pour que le chantier actuel aboutisse dans de bonnes conditions et dans le respect des engagements de la direction.

La direction avait proposé d'intégrer un représentant du CE dans le comité de suivi. Le SNE avait relevé le défi, préférant travailler en transparence le plus en amont possible. La CFDT, s'y est opposée. Nous le regrettons.

En février, le SNE a tout de même obtenu de la direction que les dossiers nous soient transmis pour information. Ce qui a permis aux syndicats de relever les insuffisances au cours du CE de mars aussi bien sur la qualité d'accueil (implantation des services, cloisonnements, etc.) que la qualité des bâtiments (thermique, HQE...)

Nous restons attentifs à ce suivi pour que les engagements pris par la direction soient respectés.

La réalisation d'un Plan Déplacement Entreprise (PDE) performant est un des piliers du projet d'installation du siège social de l'ADEME sur le plateau du Grésillé.

Le projet a enfin démarré, après un trou d'air de plusieurs mois sans aucune nouvelle (!) Suite à une

Dernière minute

Les collègues d'Aquitaine viennent d'apprendre, sans aucune information et concertation préalables, qu'un rapprochement entre la Délégation Régionale et les services de la Région était proposé. Ce projet va même jusqu'à programmer le déménagement de l'équipe de l'Ademe dans des délais très courts et l'emploi direct du délégué par la Région.

Trop de questions se posent pour qu'un tel projet se réalise dans ces conditions. Nous demandons que toutes les informations sur ce projet soient données, qu'une concertation soit engagée avec l'équipe en toute transparence et enfin que rien ne se décide avant qu'une réflexion sur la stratégie régionale de l'Ademe soit engagée dans toutes les instances concernées (CE, CA, tutelles...)

Qu'un tel projet puisse sortir aujourd'hui montre que la nature ayant horreur du vide, l'espace laissé par la faiblesse de la politique régionale de l'Ademe est immédiatement ouvert à la convoitise d'intérêts extérieurs.



lettre ouverte du SNE à la Présidente s'alarmant de cet état de fait, une note de cadrage et un projet de cahier des charges ont été rédigés. A ce stade, les éléments portés à notre connaissance sont satisfaisants. Toutefois, quelques questions restent en suspens. Si la volonté affichée de la direction est la concertation et l'échange avec l'ensemble du personnel pour l'élaboration du projet, pourquoi ne pas avoir repris la proposition du SNE de créer un "groupe utilisateurs" pour un ancrage solide des propositions avancées ? Par ailleurs, sur quels critères le comité de pilotage validera les propositions d'actions ? Enfin, en terme de planning, les étapes proposées seront-elles réellement tenues pour l'échéance avancée d'octobre (avant intégration du nouveau site) ?

Le SNE vous tiendra régulièrement informé des avancées sur le sujet, préluce nous l'espérons à une généralisation de PDE efficace sur les sites de l'ADEME.

ADEME exemplaire : L'Agence reconnaît enfin les déplacements en vélo

Le SNE est intervenu pour que la direction apporte quelques améliorations au nouveau guide réglementaire des frais de mission. Plusieurs ont été acceptées et intégrées dans la nouvelle version. En particulier, nous avons rappelé l'ensemble des textes réglementaires qui permettent d'indemniser **l'usage du vélo personnel pour les déplacements professionnels** de proximité.

Cette application, compte tenu de la modestie de son implication financière (4,56 € par mois), relève du symbole mais atteste de la volonté réelle pour notre établissement de mettre ses discours en cohérence avec ses actes. Il est étonnant de constater que ces textes étaient ignorés de notre direction mais satisfaisant de les voir appliqués rapidement.

E-temptation, informatique et liberté, il y a encore des progrès à faire

La dernière réunion du comité de suivi de l'accord ARTT (réunissant Direction, SNE et CFDT) a travaillé sur l'amélioration de l'outil. Plusieurs modifications seront prochainement apportées dans l'affichage pour mieux renseigner chaque utilisateur.

Au delà de l'ergonomie qui laisse à désirer, le SNE a signalé notamment une erreur dans le calcul des jours de fractionnement au détriment de certains salariés. La direction a corrigé ces erreurs pour les personnes concernées.

N'hésitez pas à nous transmettre vos remarques.

Par ailleurs le SNE a encore demandé à la direction qu'elle respecte la loi en matière de déclaration et d'information des salariés, aussi bien sur les outils informatiques que téléphoniques.

Salaires 2006 : les discussions sont lancées en attendant la négociation

Une 1ère réunion Direction / syndicats a permis à chacun de présenter ses objectifs et priorités pour 2006. Le SNE a eu le plaisir d'ouvrir le bal et de rappeler les attentes intersyndicales et les déceptions des années précédentes.

Nous avons rappelé tout d'abord les études salariales comparatives entre établissements de la sphère publique (conduites par Ademe et par le BRGM) qui concluaient à un retard de niveau des salaires moyens de 16%. L'intersyndicale a demandé à la Direction que des **mesures spécifiques exceptionnelles** soient apportées pour y remédier. Le BRGM a pu obtenir de telles mesures qui seront débloquées progressivement. Il n'y a aucune raison pour que ce qui a été possible dans un autre EPIC ne le soit pour l'Ademe.

Pour ce qui concerne l'évolution annuelle 2006, le SNE demande à ce que la priorité absolue soit donnée aux mesures générales qui permettent le maintien du pouvoir d'achat de tous les salariés. Les mesures individuelles, devront avant tout permettre les promo-



tions pour changement de fonction. Ainsi une augmentation de 3,8% au minimum est nécessaire uniquement pour 2006.

La direction nous a écouté, reste à négocier. Nous vous en informerons régulièrement.

Mieux vaut le prendre avec humour

Nous ne souhaitons pas de guerre syndicale mais il est parfois nécessaire de rendre à César ce qui lui appartient. La rédaction des bulletins « ça s'est dit », publication d'un syndicat « concurrent », oublie souvent d'attribuer les propos rapportés à leurs auteurs et interprète parfois curieusement les propos tenus en réunion.

Un exemple : contrairement à ce que pourrait laisser croire le *Ça s'est dit en Ce* du 21 mars dernier, le SNE adhère au principe d'une aide financière pour les parents qui souhaitent envoyer leur enfant en colonie de vacances. Le CE de l'ADEME propose deux formules pour les familles.

Formule traditionnelle : les parents choisissent une colonie puis transmettent les justificatifs de paiement au CE ; l'aide est calculé selon le QF.

Formule spécifique : Le CE propose une colonie et les parents inscrivent leurs enfants directement auprès des permanentes du CE. Les parents reçoivent alors une aide supérieure à la formule traditionnelle.

A l'origine la formule spécifique rentrait dans une thématique Adémienne et environnementale du type découverte de l'environnement animal, végétal, minéral, activités ludiques et pédagogiques liées au développement durable, à la protection de la planète etc. qui justifiait un taux préférentiel. La commission n'ayant pas trouvé de colonie remplissant ces conditions, le SNE a simplement demandé que ces aides majorées soient appliquées aussi cette année aux familles qui enverraient librement et directement leurs enfants dans une colonie respectant une thématique

Adémienne et environnementale.

Le refus catégorique d'étendre les formules et le blocage de la CFDT, a conduit le SNE à s'y opposer au dernier CE.

Bon on s'arrêtera là pour notre part, se chamailler entre syndicats, c'est n'a jamais été notre truc, mais quand un train déraile, il faut bien le remettre en place. Le SNE est convaincu que tous les syndicats sont capables de faire du bon boulot et qu'unis on sera toujours plus forts que divisés. C'est dur à vivre car l'objectif du SNE n'est pas de consacrer son énergie à l'affrontement intersyndical, mais de s'investir à améliorer les conditions de travail au bénéfice de tous, des salariés et de nos missions, pour une meilleure efficacité de l'Ademe. Pour cela le SNE se positionne dans une stratégie gagnant gagnant aussi bien avec les autres syndicats qu'avec la direction.

SYSAT : Une partie de la hiérarchie renonce à trouver des arguments intelligents et positifs

Par rétorsion envers les salariés ne remplissant pas SYSAT, certains supérieurs hiérarchiques refusent de valider les missions, d'autres menacent de retirer des listes de promotion à venir, ces salariés (au cas où ils auraient la chance d'y être).

Le SNE et la CGT sont intervenus auprès de la direction pour dénoncer ces faits. La CFDT est également intervenue sur l'un des 2 points.

Donnant suite rapidement, la direction a remis les pendules à l'heure et en a informé les syndicats dès le 23 mars en réunion DP (lire compte-rendu DP). Aucune sanction notamment financière ne sera utilisée car illégale.

Des consignes claires ont été données par la direction mettant immédiatement un terme à l'initiative inopportune d'un responsable hiérarchique qui entendait lier le remboursement des frais professionnels à la saisie Sysat.

Nous invitons tous les adémiens à [nous faire connaître leur opinion](mailto:sne@ademe.fr) sur la boîte de courrier électronique (sne@ademe.fr, sujet : "Divers mars-avril 2006", si le lien précédent ne fonctionne pas sur votre poste).